

CREATION D'UNE HYDROSURFACE ULM : Pas simple ...mais pas compliqué...

Les ingrédients :

Une bonne dose de patience.

Un site approprié.

L'appui de la municipalité et des autorités compétentes.

Le site :

Le lac de Villefranche-de-Panat fait partie de la chaîne des lacs de Lévezou au cœur de l'Aveyron . Situé à mi-chemin entre Rodez et Millau on peut y trouver sur place tous les aménagements dignes d'une station balnéaire (plage surveillée, sports nautiques, base de loisirs, hôtel, restaurant , villages de vacances,gîtes,campings...)

J'ai survolé ce lac des centaines de fois avec le rêve devenu réalité de m'y poser un jour .

Les démarches administratives :

En Août 2007 je rencontre le responsable local d'EDF, gestionnaire du plan d'eau, et lui expose mon projet . Il n'y voit aucune objection . Je m'empresse aussitôt de faire la même démarche auprès de M. le maire qui s'enflamme pour le projet et m'assure de son soutien à 100%. A partir de là tout n'est plus qu'une question de temps et une année sera nécessaire pour finaliser le projet.

Contact pris avec la préfecture de Rodez, je reçois la liste des pièces à fournir pour la constitution du dossier de création d'une hydrosurface, à savoir :

- Une demande d'autorisation écrite
- L'avis favorable du maire de la commune
- Une copie de l'autorisation de l'EDF
- Une note précisant l'usage auquel est destinée l'hydrosurface
- Une photocopie de tous les titres aéronautiques du demandeur et des utilisateurs de l'hydrosurface
- Une photocopie de l'autorisation permanente d'utiliser les hydrosurfaces délivrée au demandeur et aux utilisateurs de l'hydrosurface
- Un plan de situation de l'hydrosurface
- Une photocopie de la carte au 1/2500^{eme} indiquant l'emplacement de l'hydrosurface.

J'associe à mon projet Jo ASTRUC et Jean-Marc GALTIER, tous deux instructeurs à l'aérodrome voisin de Cassagnes-Begonhès. Chacun de nous doit fournir l'autorisation permanente d'utiliser les hydrosurfaces qui est délivrée par la préfecture du département où est domicilié le demandeur. L'un de nous habitant dans l'Aveyron, l'autre dans le Tarn et moi-même dans la Haute-Garonne, nous adressons la demande à chacune des trois préfectures. Cette demande impliquant une enquête de moralité, nous sommes convoqués dans nos trois gendarmeries respectives pour répondre à un questionnaire d'usage.

En attendant d'avoir réuni tous les éléments pour pouvoir déposer le dossier en préfecture je me rends aux services de la DAC Sud et de la PAF à Toulouse/Blagnac pour exposer mon projet. Celui-ci est accueilli favorablement par mes interlocuteurs qui, bien que n'ayant jamais reçu ce type de demande, m'assurent qu'ils mettront tout en œuvre pour la faire aboutir.

Fin décembre j'ai réuni tous les éléments et dépose le dossier complet en quatre exemplaires à la préfecture. Il n'y a plus qu'à attendre le retour de tous les avis des organismes concernés.

Par la suite je devrais modifier ma demande à deux reprises car l'aire de décollage et amerrissage se trouve sur l'axe d'écopage des avions de la sécurité civile. En accord avec les agents de la DAC Sud et la PAF, venus sur place, nous finissons par déterminer le meilleur emplacement.

En avril 2008 je reçois enfin l'autorisation préfectorale de créer et utiliser une hydrobase valable pour une période de deux ans, avec toutes les restrictions qui s'imposent

La machine :

Renseignements pris auprès des professionnels de l'hydro il semblerait qu'une machine du type Weedhopper ou X-Air équipée d'un 582 soit un bon compromis et moi, ça m'arrange car j'ai justement un Weed AX3 Evasion qui ne vole plus beaucoup et qui fera fort bien l'affaire, n'en déplaise à tous ceux qui pensent que l'ère de ce type de machine est révolue.

Je m'enquiers donc de chercher des flotteurs d'occasion; une petite annonce sur Vol Moteur et il m'arrive des propositions de partout et à tous les prix. J'opte pour un jeu de « Feuillette » en très bon état et à un prix très raisonnable. Le montage ne pose pas de problème majeur.

L'infrastructure

Monsieur le Maire m'avait promis son soutien, il tient sa promesse au-delà de mes espérances. Un hangar à bateau est mis à notre disposition, le portail vétuste est remplacé par un portail électrique, un local désaffecté servira de club-house et une rampe de mise à l'eau est confectionnée et mise en place avec l'accord de EDF.

La formation

Début avril nous nous rendons à Marennes d'Oléron pour suivre une formation hydro chez Patrick CHEVROLIER d'Air ULM 17, spécialiste en la matière. Une météo exécrationnelle ne nous permettra pas de finir le stage, Patrick nous propose de venir à Villefranche procéder aux essais en vol de la machine et terminer notre formation.

Les essais

Fin juin, pesée et centrage effectués, l'appareil est prêt à mettre à l'eau. Nous rendons visite aux gérants des campings, du VVF, de l'hôtel du lac et au président du club de pêche pour les prévenir des nuisances sonores que pourraient occasionner nos essais.

Patrick CHEVROLIER est venu de Marennes comme convenu; nous effectuons les premiers essais de taxiage et les premiers vols qui sont satisfaisants. L'appareil s'arrache bien de l'eau et se comporte très sainement. Hormis quelques modifications mineures pour rigidifier les flotteurs il n'y a rien à retoucher.

Le Club

Pour gérer l'hydrobase nous constituons l'association « Air Des Lacs ».

Jo ASTRUC en est le secrétaire et Cyril LUNEAU, un de mes élèves, le trésorier. Ce dernier, paraplégique, est également chargé de mettre en place une section handicap en partenariat avec l'Association « Les Citoyens du Ciel » dont nous sommes membres

Nos objectifs

Baptêmes de l'air en période estivale.

Stages d'initiation à l'hydro toute l'année avec hébergement, circuit touristique et gastronomique.

Formations au brevet ULM.

Vols adaptés aux handicapés.

Equipement d'un deuxième ULM en amphibie.

Pour nous rendre visite par la voie des airs.

La piste terrestre proche du lac que j'avais créée il y a quelques années n'étant plus active pour cause d'implantation d'éoliennes, vous pouvez vous poser sur l'aérodrome voisin de Cassagnes – Bégonhès (à 20 Km), nous nous ferons un plaisir de vous véhiculer jusqu'à l'hydrobase.

Si vous venez en ULM hydro, l'utilisation de l'hydrobase est soumise à mon accord préalable.

Contact : tel : 05 61 91 25 25 / 06 76 08 34 79 E-mail : paul.dellac@wanadoo.fr

Conclusion

Créer une hydrobase n'a rien d'insurmontable dès lors que personne ne cherche à vous mettre des bâtons dans...les flotteurs...et compte tenu du nombre de plans d'eau il semble que de nombreuses autres hydrobases ou hydrosurfaces pourraient être créées en France.

Nous tenons à remercier tous ceux qui ont bien voulu croire à notre projet et nous aider à le concrétiser à savoir : M. le maire et la municipalité de Villefranche-de-panat, EDF, les services de préfecture, les services de la DAC SUD et de la PAF de Blagnac, l'Aviation Civile de Rodez, Patrick CHEVROLIER pour sa gentillesse et sa compétence.

A nous de démontrer aujourd'hui la viabilité du projet, les débuts étant déjà très prometteurs.